



N° 722  
15-10-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

# **ACTION UNITAIRE :** *Signez, faites signer* **les « CARTONS ROUGES »**

## **CARTON ROUGE** au gouvernement

Non au projet  
de budget 2005  
pour  
l'Éducation  
nationale !

Monsieur le Premier ministre  
Hôtel Matignon - Paris

Pour la réussite de tous les  
élèves nous disons : ce budget  
constitue une régression  
historique, nous exigeons qu'il  
soit profondément modifié !

Nom  
Adresse :

Commune  
Département  
Signature



- **Circulaire natation :**  
*Un rectificatif signé par le MEN*
- **Mutations :**  
*Signez la pétition*
- **Constitution européenne :**  
*Le débat lancé*

## Bénéfices records, pourquoi et pour qui ?

Au 1er semestre 2004, les groupes cotés au CAC 40 ont réalisé 23,4 milliards d'euros de bénéfices. Une hausse de 68% par rapport au 1er trimestre 2003. Quand M.Seillière vous dit que tout va mal pour les entreprises ! En tête, Total avec un résultat de plus de 4 milliards d'euros. La hausse du prix du baril de pétrole pénalise les usagers, mais apparemment pas les compagnies pétrolières !

Axa, géant de l'assurance, connaît la plus forte progression : + 591%. Quand on vous disait que ce sont les assurances privées qui bénéficieraient de la mise à mal de la protection sociale ! Si Total bénéficie de la hausse des matières premières, il empoche aussi le fruit de restructurations en cours : il démantèle sa branche chimie pour ne conserver que des entités lui garantissant 14% de " retour sur investissement ". Cette stratégie devrait se solder par des milliers de suppressions d'emplois après les 5000 dues à la fusion avec Elf. En fait, la forte progression des profits des groupes du CAC 40 se fait au détriment de l'emploi. Sur un an, le chômage a progressé de 3% et en 2003, ce sont près de 75 000 emplois que la France a perdus dans le secteur privé. C'est aussi le pouvoir d'achat qui est attaqué. Sous le poids du gel des salaires, il a reculé en 2003 et devrait stagner en 2004. Le gouvernement refuse de traiter des questions de pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires, tablant seulement sur une baisse des prix. Pire, avec les réformes annoncées des 35h et du code du travail, le gouvernement entend doter le patronat d'outils pour augmenter encore les profits au détriment de l'emploi et du pouvoir d'achat des salariés. Quant aux choix budgétaires, ils confirment la ligne d'allègement de cotisations sociales (18 milliards d'euros supplémentaires), sans aucune contrepartie en matière d'emplois. Au lieu d'améliorer emploi, pouvoir d'achat, politique sociale, les profits réalisés grâce aux délocalisations, aux licenciements, à la pression sur les salariés, sont massivement distribués en dividendes aux actionnaires.

Et si nous nous mêlions plus de ces questions ?

Serge CHABROL / serge.chabrol@snefpsu.net

## Nestlé veut délocaliser la source Perrier !

Depuis son OPA de 1992, Nestlé a fait passer le nombre d'emplois à la Source Perrier (Vergèze - Gard) de 2400 à 1650. Les restructurations à l'ordre du jour remettent en jeu l'emploi dans cette région, déjà particulièrement touchée par le chômage. Les actionnaires de Nestlé-Waters - France ne se satisfont pas d'une marge opérationnelle de 9,7 %, ils veulent plus ! La stratégie du groupe vise à diminuer ses activités en Europe, pour s'implanter dans des pays émergents. Ces choix sont présentés comme incontournables et les salariés sont sommés de s'y confronter. Depuis le début du conflit, la CGT, majoritaire à Vergèze, a clairement indiqué qu'elle était prête à reprendre les discussions pour arriver à un accord, sur la base d'un nouveau projet. Globalement la direction campe sur ses positions et le ministre de l'économie ne fait que de la polémique. Face à cette situation, il faut saluer le courage et le sang-froid des salariés de Perrier. La FSU 30 les a assurés de sa solidarité et a réaffirmé sa disponibilité à participer à toute initiative pour une sortie positive du conflit.

Alain Goudard / alain.goudard@snefpsu.net

## Robin des bois... la tête en bas !

Petit calcul fait par le syndicat unifié des impôts à propos de l'augmentation de la réduction d'impôts pour emploi à domicile : un couple relativement " à l'aise ", aux revenus de 75 000 euros annuels (40 000 F. par mois) ayant deux enfants, paye actuellement 2 500 euros d'impôts sur le revenu. Avec la mesure Raffarin, il n'en paiera plus, alors que leur employée (13 100 euros de revenus annuels) restera, elle, assujettie à l'impôt sur le revenu si elle n'a pas d'enfants. L'heureux couple pourra éventuellement bénéficier, en outre, de l'allocation de garde d'enfants à domicile, si ceux-ci ont moins de 6 ans.

## Communiqué de presse Action Sociale pour les agents de l'Etat (budget 2005) : les organisations syndicales quittent la séance

Le Comité Interministériel de l'Action Sociale (C.I.A.S.) s'est réuni le 6 octobre 2004. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2005 sur l'action sociale interministérielle y a été présenté : c'est une catastrophe historique. Les baisses de crédits sont telles que le principe même de l'action sociale de l'Etat en direction des retraités, sont supprimées au mépris des avis précis émis par le CIAS depuis de nombreuses séances : le contenu même du dialogue social est ainsi remis en cause.

Les organisations syndicales unanimes exigent :

- 1/ le rétablissement des prestations supprimées ou réduites, leur développement et la mise en œuvre de nouvelles prestations ;
- 2/ une politique ambitieuse d'investissements sociaux, notamment en matière de logement et de restauration ;
- 3/ une assise réglementaire pour le développement de l'action sociale interministérielle.

Sur ces trois points, les fédérations demandent une réunion extraordinaire du CIAS en présence de M. le Ministre de la Fonction Publique dans les plus brefs délais.

Paris, le 6 octobre 2004

C.F.D.T. - C.F.T.C. - C.G.C. - C.G.T. - C.G.T.-F.O. - F.S.U. - U.N.S.A.

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : thierry.robert@ac-montpellier.fr ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

### STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD : CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



**Différentes formules d'hébergements** adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

**Restauration** pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

**Activités sportives** VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Casteljau  
Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - www.chaulet-plage.com

## CAPEPS INTERNE

Nous sommes intervenu à de nombreuses reprises par rapport à la possibilité des non titulaires au chômage de se présenter aux concours internes. L'administration vient de nous faire savoir que, les non-titulaires ayant perçu l'Allocation pour la Recherche d'Emploi (ARE) entre le 1er septembre 2003 et le 25 novembre 2004 pourront se présenter aux concours internes 2005.

### BO N°36 du 7 oct. 04

- Liste des Présidents de jury aux concours 2005
- Qualifications requises en sauvetage aquatique et en secourisme
- Organisation du test de sauvetage aquatique

## Mouvement A.E.F.E

La circulaire devrait paraître au BO du 28 octobre au mieux, mais les postes vacants ou susceptibles de l'être seront en ligne sur le serveur de l'AEFE : [www.aefe.diplomatie.gouv.fr](http://www.aefe.diplomatie.gouv.fr)

Attention : depuis plusieurs années il n'y a aucun poste d'expatrié en EPS (ainsi que dans d'autres disciplines). On constate massivement des suppressions de postes et leur transformation, au mieux, en postes de résident (recrutement dans le vivier local).

Une documentation spécifique sera disponible début novembre. Pour tout autre renseignement, joindre le SNEP National.

## SOMMAIRE

- Échos sur l'éco. .... p. 2
- Communiqué de presse action sociale .... p. 2
- Édito ..... p. 3
- CDNE du 23 et 24/09. .... p. 4
- Budget MEN 2005 ..... p. 5
- Carton rouge ..... p. 5
- Budget JSVA 2005 ..... p. 6
- Hors classe prof EPS ..... p. 6
- Mutation / Pétition. .... p. 7
- Pouvoir d'achat. .... p. 8
- Andorre / Polynésie française /  
Élections AEFE. .... p. 9
- Audience DESCO ..... p. 9
- Circulaire natation ..... p. 9-10
- Forum EPS 2005 ..... p. 10
- Reims ..... p. 10
- Corse ..... p. 11
- Montreuil ..... p. 11
- FSU : affiliation de l'enseignement privé... p. 12
- Projet de Constitution européenne ..... p. 13
- Solidarité grèves. .... p. 14
- Syndicalisation ..... p. 14

Ce numéro contient un encart jeté Bazinade 4 pages

# Edito

## Carton rouge<sup>1</sup> !

Ils n'ont pas osé !

800 postes au CAPEPS externe dans le projet de budget 2005 alors que l'an dernier il a été seriné aux oreilles des étudiants STAPS, des enseignants d'EPS, de l'opinion que le ministère aurait pu fermer les concours durant deux ans<sup>2</sup>. Il y avait, paraît-il, 1000 postes excédentaires à cette rentrée ! La réalité s'est révélée toute autre. Aujourd'hui la quasi totalité des enseignants sont devant les élèves et, très vite, faute de remplaçants titulaires, des dizaines de milliers de jeunes n'auront pas de séances d'EPS ! C'est pourquoi le SNEP revendique 1500 postes au CAPEPS externe 2005 pour répondre aux besoins d'enseignement.

Le ministère n'ose pas affronter une opinion publique sensible aux questions de l'éducation en avouant que sa politique de suppression de postes conduit à se moquer de la qualité de l'enseignement comme de ses personnels. Ici, la règle à calcul et la suppression de postes de fonctionnaires sont ses seules conseillères et les désordres qu'elles induisent seront, en temps opportun, autant d'arguments pour des potions encore plus amères. C'est bien d'une transformation en profondeur du système éducatif dont rêve ce gouvernement. Les personnels et les parents ne lui font aucun crédit pour réformer ce secteur. Ils sont en attente d'autres voies qui réalisent leur souhait le plus cher, à savoir que l'école organise la réussite de leurs enfants, des jeunes, enfin de tous. C'est sur cet espoir que nous devons travailler et réaliser la convergence de leurs exigences avec nos propres propositions. Nous restons encore trop timorés dans la diffusion de nos idées et propositions, dans les débats avec les parents et l'opinion. Et pourtant, dans quelques jours, la parution du rapport Thélot va devoir nous faire poser cette question du débat public, dans la perspective de la future loi d'orientation. Le temps nous sera compté et c'est pour cela qu'aucun retard n'est à prendre. Spécifiquement, l'EPS aura peut être à prouver sa légitimité, son " utilité sociale ", sa nécessité ; un combat que nous connaissons depuis longtemps. Il justifie notre décision de relancer une campagne sur ce thème. Si la fonction du syndicat est bien d'assurer une grande vigilance sur les enjeux qu'il porte et de préparer ses mandants à s'engager de toute leur force pour faire valoir leurs idées, alors la situation appelle bien cette posture de la part de chacun. Tous localement, si possible dans le cadre d'alliance, doivent entamer des interventions jugées utiles. Au pied à pied, dans les CA, dans les débats au quotidien, dans et hors de l'établissement, c'est là que se jouera l'indispensable.

1 : Thème de la campagne pour la révision du budget 2005 et menée par les fédérations de l'éducation, la FCPE et les organisations lycéennes (FIDL et UNL)

2 : Ces propositions ont été tenues par le Ministère en avril 2004.

Le secrétaire général  
**Jean LAFONTAN**  
[jean.lafontan@snepfsu.net](mailto:jean.lafontan@snepfsu.net)







## Austérité et libéralisme à l'œuvre : l'EPS et les APSA en danger \*

Le CDNE du SNEP (160 militants nationaux, académiques et départementaux) a considéré que les réformes des retraites et de l'assurance maladie, la loi sur la décentralisation adoptée au forceps en usant du 49-3, le budget 2005, la remise en cause des 35h, les attaques sur le droit de grève, les menaces sur le service public de la Poste, le changement de statut d'EDF, l'augmentation des capitaux privés dans le capital de France Télécom, la multiplication des dégrèvements de cotisations sociales des entreprises et des cadeaux fiscaux, etc. montrent que le gouvernement et sa majorité poursuivent et accentuent, en accord avec le grand patronat et les milieux spéculatifs, leurs attaques tout azimut contre les services publics et les droits des travailleurs. Ils confirment ainsi, dans tous les secteurs, une offensive ultralibérale qui accentue les inégalités. Les éléments de l'actualité (budget 2005, Plan Borloo, rapport Thélot, réforme de l'Etat, circulaire mutations, baisse du pouvoir d'achat, etc.) confirment cette analyse. (voir articles dans les bulletins).

**Dans cette situation, le développement de l'action revendicative est indispensable.**

Il est nécessaire de poursuivre et relancer la mobilisation aussi bien sur les questions générales (protection sociale, pouvoir d'achat, services publics et fonction publique, ...) que sur celles liées au système éducatif, mais aussi à nos responsabilités particulières (EPS, sport scolaire et universitaire, jeunesse et sports).

La gravité et l'ampleur des attaques rendent indispensable la recherche de construction d'un nouveau mouvement social de grande ampleur et de longue durée. Cette construction passera par un travail de débat et de mobilisation, secteur par secteur, pour la résolution des difficultés spécifiques ; cela en mettant en relation ces difficultés avec celles des autres secteurs et en mettant en évidence les cohérences avec les enjeux plus larges et les attaques plus globales. Nous devons agir pour combiner les mobilisations sectorielles et rechercher leur coordination.

L'EPS et le sport scolaire ne sont pas à l'abri d'une grave mise en cause (cf le pré-rapport Thélot). Le SNEP appelle la profession à faire de la défense de la discipline et du métier un des axes essentiels de son activité revendicative. Il confirme le lancement **d'une campagne pour un " plan de développement de l'EPS et du Sport Scolaire "**. Elle passe par des interventions multiformes sur toutes les questions professionnelles (contenus, programmes,

évaluation, horaires, effectifs, installations, postes, emplois, circulaire natation, etc.) et par des débats et des expressions publiques qui permettront de préparer dans les départements et les académies le **Forum National de l'EPS et du Sport** prévu pour l'automne 2005. Dans ce cadre doit être poursuivi le débat sur les rapports entre Sport et EPS. La campagne déjà en cours sur Santé et EPS fait partie de ce plan.

**Le projet de budget 2005** de l'éducation ne peut rester en l'état au risque de créer des dommages irréversibles sur le système éducatif. Le SNEP mettra toutes ses forces en œuvre pour que l'action de " cartons rouges " au budget



2005 de l'EN, décidée par la FCPE avec la FSU, le SGEN-CFDT, la FERC-CGT, l'UNSA éduc., la FAEN, la FIDL et l'UNL soit une réussite. Nous appelons tous les militants et les personnels à signer et faire signer massivement ces cartons.

Le SNEP organisera, avec les collègues du **MJSVA**, et en contactant ses partenaires, l'action pour l'augmentation du budget et la démocratisation de l'accès aux APSA.

Dans le débat sur **la loi d'orientation scolaire**, le SNEP, la FSU et ses syndicats sont porteurs de propositions en rupture avec celles du rapport Thélot. Nous devons mieux les faire connaître, les soumettre au débat (la FSU prépare un 8 pages " grand public ") et tout faire pour mobiliser la profession pour leur prise en compte. Le SNEP propose que la loi soit aussi une loi de programmation.

Que ce soit sur les questions éducatives ou les questions plus générales, le SNEP considère que doivent être recherchées des **convergences unitaires pour l'action**. Il appelle la FSU à jouer pleinement le rôle de fédérateur qu'elle a déjà su jouer ces dernières années. La récente proposition de la CGT de constituer un front syndical à la hauteur des agressions gouvernementales, proposition déjà acceptée par la FSU, l'UNSA et le G10, peut être l'occasion de progresser dans le sens de l'unité et de la construction d'un mouvement ample et large. La déclaration commune des 7 organisations de fonctionnaires constitue un point d'appui. Le CDNE a souhaité que soient réactivés, à tous les niveaux, le travail syndical interprofessionnel, mais aussi d'autres formes de rassemblements comme les comités de défense de la Sécu, les forums sociaux locaux, etc. Le SNEP, sur son secteur propre, doit développer un travail commun avec ses partenaires potentiels que sont les étudiants, les parents et le mouvement sportif et associatif.

Les derniers développements sur les retraites, l'assurance maladie ou la décentralisation montrent que ces dossiers ne sont pas clos. Le pouvoir compte accentuer une politique que nous condamnons. Cela nécessite une grande vigilance, la poursuite de la réflexion sur le sens des mesures et sur les alternatives à construire et la relance d'initiatives revendicatives intersyndicales.

Le débat doit être mené dans la profession, avec nos partenaires et les usagers, sur les formes de l'action capables de rassembler largement et de durer, sur leurs supports médiatiques. L'initiative en Allemagne des manifs du lundi peut être un exemple à creuser, qui n'exclut pas des temps forts éventuels avec grève. C'est pourquoi le SNEP met au débat auprès des syndiqués et plus largement de la profession les propositions faites par le CN du SNES de mise en perspective de Grèves unitaires sur l'Education et sur Fonction Publique.

Mais le renforcement de l'activité et de la vie syndicales ne pourra se faire sans un SNEP fort. Nous appelons chaque enseignant d'EPS, chaque professeur de sport, à rejoindre rapidement le SNEP.

**\* Cet article a été écrit par Serge Chabrol et Fred Camel à partir du texte action du CDNE voté à l'unanimité.**

# Budget 2005 :

## injustices et affaiblissement des services publics

Ce budget confirme le choix de baisse des dépenses publiques et est marqué par de nombreuses mesures qui vont principalement profiter aux ménages les plus aisés, aux entreprises par le biais d'allègements fiscaux et aux sociétés par la diminution de l'impôt.

Les nombreuses suppressions d'emplois (-7188 postes) après celles de 2004 (-4561), de 2003 (-1033) ne peuvent conduire qu'à une réduction du champ d'intervention de services publics.

Le budget de l'éducation n'est pas épargné. Si le budget de l'enseignement scolaire augmente de 2,6%, plus de 2% seront de fait absorbés par l'augmentation des crédits nécessaires à rémunérer les pensions.

Le second degré est particulièrement touché par les suppressions d'emplois. 3500 emplois de professeurs sont supprimés dont 250 emplois de professeurs d'EPS, ainsi que 2100 équivalents emplois de non titulaires.

A cela, s'ajoutera l'équivalent de 1000 à 1500 emplois qui correspondent aux "surconsommations" dans certaines académies.

Aucun emploi de stagiaire supplémentaire n'est créé pour faire face à l'augmentation des départs à la retraite. C'est une véritable saignée que connaît le second degré.

A cela s'ajoute la disparition de 15 000 surveillants et aide éducateurs remplacés par seulement 9800 assistants d'éducation. Le ministre justifie cette baisse par la démographie. **En réalité, les suppressions représentent le double des conséquences mécaniques de la diminution des effectifs.**

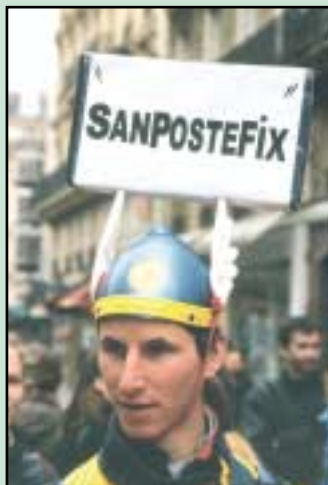
Ces nouvelles coupes claires dans l'emploi public vont se traduire par une dégradation des conditions d'accueil et d'encadrement des élèves et par une réduction significative de l'offre d'enseignement et de formation.

L'EPS n'est pas épargnée par ces coupes successives et a subi déjà l'an dernier, au nom d'un soit disant excédant d'enseignants d'EPS, de nombreuses dégradations : suppression d'options, augmentation des heures supplémentaires etc...

Avec ce budget, à la rentrée 2005 on peut s'attendre à de nouvelles régressions.

Alors ne laissons pas faire, et intervenons pour un autre budget porteur d'ambition pour les jeunes et leur réussite.

Les organisations syndicales de l'éducation (FSU, FAEN, FERC CGT, SGEN CFTD, UNSA



Education ainsi que la FCPE, la FIDL et l'UNL viennent de signer un appel commun. **Elles ont décidé de mettre en place un plan d'actions unitaires et de lancer une opération carton rouge.** Elèves, parents et personnels de l'éducation, ensemble, nous disons " maintenant ça suffit ".



**Dominique DELIGNY / dominique.deligny@snefsu.net**

# CARTON ROUGE POUR LE GOUVERNEMENT !

C'est unitairement que les organisations syndicales de fonctionnaires, de lycéens et de parents d'élèves ont décidé de se réunir et d'agir pour un budget 2005 de l'éducation nationale qui prenne en compte les réels besoins pour la réussite de tous les élèves. Le carton rouge que toutes ces organisations distribuent au gouvernement doit être relayé par les personnels, les élèves, les parents, tous les citoyens pour qui le service public d'éducation doit avoir les moyens de ses missions. De nombreuses initiatives ont déjà eu lieu, sont en cours ou se dérouleront prochainement (liste sur le site du SNEP : <http://www.snefsu.net>). Il est de la responsabilité de tous d'agir dès maintenant pour amplifier au maximum cette action, pour la rendre incontournable, pour rencontrer, discuter, convaincre et faire signer le carton rouge à un maximum de personne. Au moment où beaucoup se posent des questions sur les moyens d'agir, de réagir contre la politique de démantèlement des services publics du gouvernement, nous vous engageons à relayer cette action et faire un premier pas pour créer le mouvement nécessaire.

Il ne tient qu'à nous de développer toutes les initiatives possibles



(conférences de presse, rencontre avec les parents, les élus, signatures sur les marchés, etc.) pour faire de ce carton un point d'arrêt pour le gouvernement.

Cette action unitaire doit nous permettre, au moment où va paraître le rapport Thélot, de relancer le débat nécessaire sur la transformation et l'amélioration du service public d'éducation, pour une réelle ambition pour l'école d'aujourd'hui et de demain et pour la réussite de tous.



**Didier Sablic**  
[didier.sablic@snefsu.net](mailto:didier.sablic@snefsu.net)

## CARTON ROUGE au gouvernement

Nous au projet de budget 2005 pour l'Éducation nationale !

Ministère de l'Éducation Nationale  
Paris

Plus de millions de francs ont été supprimés sans compensation pour les enseignants, les élèves, les parents et les collectivités locales !

Non à la dégradation des conditions d'accueil et d'encadrement des élèves et à la réduction de l'offre d'enseignement et de formation.

FSU  
FAEN  
FERC CGT  
SGEN CFTD  
UNSA  
FCPE  
FIDL  
UNL  
SNEP



## Projet de budget des sports pour 2005 : -3%

Un Etat qui consacre 0,12% de son budget au sport peut-il avoir l'ambition d'organiser en 2012 les jeux olympiques ? Pour la 2ème année consécutive, le budget consacré aux sports est en baisse. Ce qui était historique en 2004, devient une habitude en 2005. De 400 millions d'euros en 2003 (395 millions en 2004), le budget 2005 tombe à 377 millions d'euros.

Le document budgétaire ministériel annonce 527,18 millions d'euros, mais 150 millions d'euros proviennent du rattachement de la Jeunesse et de la Vie Associative. Comme en 2004 pour tenter de camoufler cette baisse budgétaire, le ministre ajoute au budget de l'Etat les crédits du FNDS qui augmentent une nouvelle fois : 270 millions d'euros en 2005 (248 en 2004). Rappel : en 1993, le FNDS apportait 108 millions d'euros).

Remercions les parieurs qui, pour une majorité d'entre eux et par manque de revenus, jouent au loto, au tiercé ou grattent de multiples tickets... Le jour où il y a moins de pauvres en France, bonjour les dégâts... à moins que la fondation du sport se substitue à l'Etat. Sportifs : buvez Coca-Cola, regardez TF1, ouvrez un compte à la BNP... (voir lettre de l'économie du sport du 17/09/04).

### Au niveau des emplois

Avec 90 suppressions d'emplois d'ATOS, le budget accélère la privatisation des services de restauration et d'entretien dans les établissements.

Le SNEP - qui a réuni durant 2 jours son conseil délibératif national au CREPS de Châtenay Malabry - a pu apprécier la médiocrité des repas servis par la SODEXO. Ce qui nous semble poser problème pour les jeunes sportifs accueillis dans les pôles de l'établissement.

Les créations d'emplois : 6 nouveaux postes de conseiller tech-

nique et pédagogique supérieur (CTPS) devraient être créés. A noter aussi une augmentation des crédits correspondant à 6 contrats PO-HN.

Enfin 25 emplois de profs de sport et CEPJ seraient transformés en emplois de CTPS. Après un démarrage encourageant (250 emplois créés en 2004, 200 sport, 50 Education populaire), le corps des CTPS pourrait stagner à terme autour de 300 emplois.

Les promotions de 2005 dans le corps supérieur pour le secteur sport seront réduites à 24 possibilités (7 Education populaire) auxquelles s'ajouteront les départs en retraite.

Pour conclure, il s'agit d'un budget sans ambition, indigne d'un pays qui, en 2005, concourt avec d'autres nations pour organiser les jeux olympiques de 2012. La disqualification est proche.



Pierre DELACROIX  
mjs@snefpsu.net



## Véritable provocation !

### Promotions à la hors classe des Professeurs d'EPS.

**Les promotions ne seraient plus prononcées au barème mais relèveraient de l'avis du chef d'établissement et du recteur.**

Nous venons d'être destinataires des projets des notes de service des promotions de corps et de grade : les dispositions prévues pour l'accès à la hors-classe des professeurs sont inacceptables.

Ce projet préfigure un bouleversement profond des garanties collectives qui prévalaient jusqu'à maintenant. S'il était retenu, il instituerait le mérite (reconnaissant celui ou celle qui se soumet) et l'arbitraire, laissés à la seule discrétion des chefs d'établissement et de service, comme unique règle de classement des collègues. Ce serait contraire au principe même du statut des fonctionnaires qui leur garantit l'indépendance nécessaire pour contribuer au développement et à l'efficacité du service public, à la solidarité des personnels et au travail en équipe.

La hors-classe des professeurs sert d'expérimentation au ministère pour tenter de remettre en cause des acquis fondamentaux organisant la fonction publique d'état. L'individualisation des carrières au détriment des règles collectives est une étape. Les pouvoirs locaux renforcés et l'individualisation visent à soumettre plus fortement les personnels à une régression programmée des services publics.

**La référence aux échelons, l'ancienneté dans le 11ème, les diplômes et le concours disparaîtraient des barèmes.**

Au lieu de la nouvelle étape de revalorisation qui serait nécessaire, le projet de note de service revient sur les règles négociées depuis 1989 qui permettaient, par la valorisation de l'ancienneté de carrière, une rotation importante et donc l'accès du plus grand nombre à l'indice 782 (7ème échelon de la hors-classe) en fin de carrière. La plupart des collègues se verraient ainsi exclus

de l'accès à la hors-classe.

La reconnaissance des qualifications et l'exigence de revalorisation de nos métiers que les personnels avaient fait partiellement admettre en terme indiciaire doivent être réaffirmés.

Le droit à un déroulement de carrière quel que soit son lieu d'exercice sur le territoire national, comme la garantie de voir son dossier examiné en commission paritaire, le sont tout autant.

**Immédiatement le SNEP, le SNES, le SNUEP sont intervenus auprès de la DPE.**

Parallèlement, l'ensemble des organisations syndicales du 2nd degré, unanimement opposées à ce texte, viennent de s'adresser de façon unitaire au ministre pour exiger le retrait du projet de circulaire et demander une audience.



Bernard CHARLIER /  
bernard.charlier@snefpsu.net

**Concernant la Hors Classe Agrégés**, le Ministère n'a pas décidé de prendre des dispositions de cette envergure. Cependant, en prévoyant de supprimer un élément de barème (- 20 points pour l'agrégation par concours), il n'ignore pas les déséquilibres considérables qu'il va provoquer. La réussite au concours de l'agrégation est un élément de qualification disciplinaire de haut niveau ( au même titre que les DEA, Doctorats, Masters). Elle doit être prise en compte dans les critères de classement.

Le SNEP et le SNES sont intervenus vigoureusement pour exprimer leur désaccord et demander le rétablissement de ces points.

## Mutations 2005 :

### Le ministère tient bon sur les orientations annoncées : pleins pouvoirs aux recteurs, profilage local des postes, changements profonds des barèmes à l'inter.

Le ministère prépare bien pour les opérations 2005 un bouleversement sans précédent de la gestion des enseignants. Les projets de notes de services sur les promotions et sur le mouvement mettent en oeuvre les orientations, reprises par le rapport Thélot, que nous avons déjà combattues dans les groupes de travail sur le métier.

Pour le mouvement :

- **Plein pouvoir est donné aux recteurs** sur la quasi-totalité du mouvement intra-académique : organisation, calendrier, règles d'affectation et barèmes sont totalement de son ressort. Une liste de " principes " pour l'élaboration des règles des mouvements intra remplace un cadrage national commun, un " barème indicatif " doit être mis en place, quelques situations réglementaires (comme les mesures de carte scolaire) sont rappelées, une incitation au " dialogue social local approfondi " est faite dans le cadre du respect du paritarisme... Nous allons vers 31 mouvements académiques différents, l'inégalité de traitement de mêmes situations selon les académies et vers un renforcement de la mutation en aveugle.

- **Un profilage local des postes** doit déterminer " ... les affectations qui par leur caractère prioritaire doivent être réalisées avec la plus grande efficacité ", les APV (" Affectations à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation "). Elles regroupent les établissements du " plan violence " de 2001, sensibles et, en fonction des politiques académiques, les établissements ZEP, PEP1, PEP2 et PEP4, ruraux isolés, mais pourraient aussi concerner les postes profilés " à compétences particulières " (dits PEP 3).. :

" Le recteur peut favoriser ou réserver l'accès à une APV à un candidat à mutation (...) (II) peut également subordonner la nomination dans certaines APV à un avis des corps d'inspection ou le cas échéant du chef d'établissement. "

Des bonifications de sortie très impor-

tantes sont prévues à échéance de 5 et 8 ans.

Loin de régler le problème de la non-attractivité des établissements difficiles ou isolés, ni celui de la stabilité des équipes, un tel système bloquera les possibilités de mutation pour le plus grand nombre, rendant concrètement quasi-obligatoire le passage par une APV pour avoir des chances d'obtenir une mutation.

- **L'équilibre général des barèmes (entre l'ancienneté poste et de service, les situations familiales et la pénibilité de l'exercice) est mis à mal** par le poids des bonifications APV. Quelques reculs significatifs du ministère se dessinent sur plusieurs points, notamment concernant la prise en compte des situations familiales (les stagiaires précédemment écartés de la possibilité de mutation simultanée pourront en bénéficier, la date d'appréciation des situations familiales et civiles, précédemment envisagée le 1/09/04, sera postérieure à la publication du texte...) mais demeurent toujours un refus strict de rétablir les bonifications TZR, qui restent gelées à hauteur de l'acquis " mouvement 2004, la négation de la situation spécifique des DOM (disparition de la notion " d'originaire de l'Outre-Mer "...). Ces avancées, sont loin d'être suffisantes, la logique du projet reste entière : renforcement de la sujétion aux hiérarchies locales, réponses illusoire en individualisant la situation des uns et des autres... La bataille doit donc s'amplifier : une mobilisation massive s'impose pour mettre en échec le projet ministériel. La pétition commune SNEP/SNEP/ SNUEP mise en ligne sur le site vient de dépasser les 7500 signataires en quelques jours : c'est très promoteur pour l'action, vite !



Michèle CHARPIN  
michele.charpin@snefsu.net

## Pétition Mutation (\*)

Sous couvert de " simplification ", le ministère prépare pour le mouvement 2005 un bouleversement sans précédent des procédures de mutation des titulaires et d'affectation des stagiaires. Conséquence immédiate : des difficultés accrues et durables pour rendre compatibles les mobilités géographique et professionnelle avec les situations individuelles.

- Pleins pouvoirs aux recteurs dans l'organisation, le barème et les règles du mouvement intra-académique : la disparition de tout cadre national gênera 31 mouvements académiques différents et l'inégalité de traitement de mêmes situations selon les académies. La mutation en aveugle sera renforcée et rendra encore plus aléatoire toute stratégie personnelle de mutation.

- Création d'un nouveau système de profilage des postes (APV : " Affectations à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation ") assurant une priorité de mutation presque absolue (inter comme intra-académique) pour quitter un petit nombre de postes ou d'établissements, défini localement, en prenant en compte dans certains cas l'avis du chef d'établissement. Un tel système bloquera les possibilités de mutation pour la quasi-totalité des personnels, sans régler le problème de la non-attractivité des établissements difficiles ou isolés, ni celui de la stabilité des équipes.

- Sacrifice de la majeure partie des autres situations individuelles ou familiales, et des stratégies personnelles de mutation : l'équilibre des barèmes est mis à mal par l'octroi de bonifications exorbitantes réservées aux seuls sortants des postes " APV ".

**Nous exigeons :**

- la construction d'un mouvement national de mutation amélioré et équitable pour tous,

et dans l'immédiat :

- un cadrage national des règles du mouvement,
- l'abandon par le ministère du projet de profilage local " APV ",
- un barème équilibré, prenant en compte la diversité et la réalité des situations individuelles et familiales pour l'ensemble du mouvement,
- un plan national d'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des postes peu attractifs.

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE

A renvoyer au SNEP, Secteur Emploi : 76 rue des Rondeaux 75020 Paris ou par Fax : 01.44.62.82.48

(\*) A signer aussi en ligne sur [www.snefsu.net](http://www.snefsu.net) (rubrique " Pour aller vite " en page d'accueil)



# Pouvoir d'achat :

## Une dégringolade sans précédent

Entre janvier 2000 et août 2004, le pouvoir d'achat du point d'indice de la fonction publique s'est profondément dégradé. Il a chuté de 4,51% (hors tabac), de 5,55% (avec tabac).

**Les pertes de pouvoir d'achat cumulées sur cette période représentent en moyenne l'équivalent d'un mois de traitement.**

Le décalage entre l'évolution comparée de l'indice des prix et l'évolution du point d'indice de traitement est illustré par le graphique n°1:

Inflation 2004 : la prévision initiale d'inflation annuelle 1,5% est atteinte fin août.

Depuis 82, la valeur du point d'indice en brut a perdu 15%, celle du net près de 22%.

Le minimum fonction publique représente un vrai scandale. Les décisions unilatérales prises par le ministre, suite au relèvement du SMIC au mois de juillet, se traduisent par moins de trois euros au dessus du SMIC 35 heures. Celui-ci vient de passer à l'indice 263 au 1er juillet. Pour l'échelle E2, le deuxième échelon est à l'indice 264. On assiste à un véritable écrasement de la grille de la fonction publique.

**Des artifices gouvernementaux qui ne peuvent masquer le recul.**

Contrairement aux annonces du gouvernement, le poids des rémunérations d'activité dans les richesses créées ne cesse de reculer.

Entre 99 et 2003, il est passé de 4,38% à 4,25% (voir graphique n°2).

### De nouveaux prélèvements

A compter du 1er juillet 2005, de nouveaux prélèvements sur les salaires et les pensions ont été décidés. Pour tous les actifs, c'est l'élargissement de l'assiette de la CSG<sup>(1)</sup> et de la CRDS<sup>(2)</sup> de 95% des revenus à 97%. Pour 1000 euros de salaire brut, la CSG augmentera de 1,5 euros. Pour les retraités imposables, le taux de la CSG passe de 6,2% à 6,6% (4 euros supplémentaires pour 1000 euros de pension brute).

Pour les fonctionnaires, il ne faut pas oublier la mise en place du régime de retraite additionnelle. Celui-ci va entraîner un prélèvement sur les éléments de rémunération non soumis à retenue pour pension (primes...). 5% dans la limite de 20% du traitement indiciaire brut. Il peut donc atteindre 1% du traitement indiciaire.

Sans mesure de revalorisation des traitements bruts, la diminution des traitements nets sera visible. Il faudrait, sans doute, y rajouter l'augmentation des cotisations MGEN au 1er janvier 2004 sans compter les nouvelles mesures dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie qui vont peser sur le pouvoir d'achat.

**Le pouvoir d'achat est bien une question d'actualité pour tous.**

Le ministre de la fonction publique a déclaré qu'il y aurait un rendez-vous salarial fin octobre début novembre. S'il se dit prêt " à une discussion sur tous les éléments y compris le point indiciaire ", aucun crédit budgétaire ne figure au budget 2005 et il s'est empressé de dire " que 440 millions d'euros sont prévus pour des mesures indemnitaires et catégorielles ".

Rappelons qu'une augmentation de la valeur du point d'indice de 1% correspond à une dépense de 1 milliard. Mais ne nous y trompons pas, il a immédiatement rajouté que la seule issue possible était d'accepter la poursuite de la baisse des effectifs.

" Je leur dis clairement qu'il faudra faire des choix entre pouvoir d'achat et effectifs. L'Etat ne saura garantir les deux, et je préfère privilégier le maintien du pouvoir d'achat ".

Sans doute notre ministère est amnésique ! Car les suppressions d'emplois ont bel et bien été décidées depuis 2003 et notre pouvoir d'achat n'a pas augmenté. 2003, 0% pour les salaires, 0,5% en 2004, en 2005 ...0%.

Notre pouvoir d'achat et l'emploi sont intimement liés. Il s'agit bien de la place et des moyens accordés à la fonction publique mais aussi de répondre aux besoins sociaux du pays.

La bataille pour le pouvoir d'achat s'inscrit dans la continuité de celles que nous avons menées l'an dernier et l'assurance maladie. Il s'agit bien - que ce soit pour le privé ou le public - d'obtenir un partage des richesses en faveur des salaires.

Les organisations syndicales de la fonction publique (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC-CGC) ont décidé d'engager des initiatives communes de mobilisations. Des rencontres et expressions communes au niveau



local doivent être réalisées. Il s'agit de mobiliser les personnels au moment du rendez-vous salarial annoncé par le ministre.

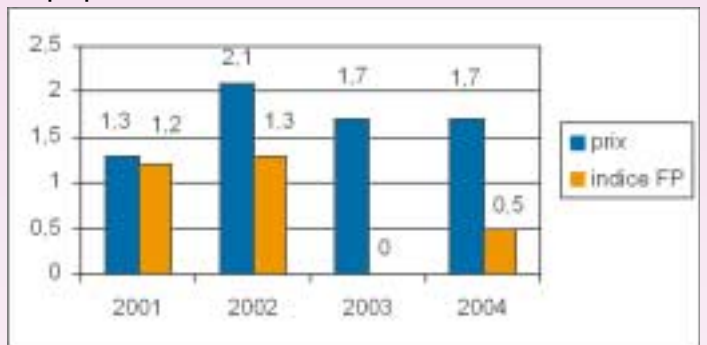
(1) CSG : Contribution Sociale Généralisée

(2) CRDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

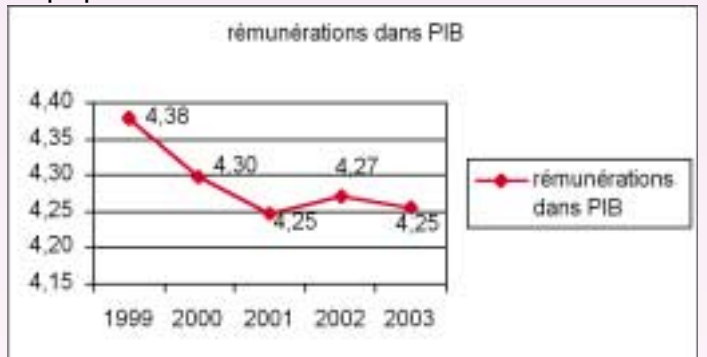


**Dominique DELIGNY / dominique.deligny@snefpsu.net**

Graphique n°1



Graphique n°2





## Andorre

La note de service concernant les mutations en Andorre est parue dans le BO n° 35 du 30.09.04.

Il faut demander son dossier à la mission Outre Mer-Andorre au MEN avant le 17 décembre 2004. Ce dossier doit être visé par le chef d'établissement avant envoi au MEN pour le 28 janvier 2005 au plus tard.

Attention : tout(e) collègue peut à la fois déposer sa candidature au mouvement Andorre et au mouvement INTER académique, mais en cas de mutation lors du mouvement INTER, il(elle) ne pourra être affecté(e) en Andorre.

La commission se tient en règle générale courant mai.

## Polynésie Française

La note de service concernant les conditions de mise à disposition de la Polynésie Française est parue au BO n°35 du 30.09.04.

Le dépôt des candidatures et la formulation des vœux se fait par voie électronique du 25 octobre au 12 novembre 2004.

Le dossier doit être envoyé directement au Ministère de l'Education et de la Culture de la Polynésie avant le 30 novembre 2004.

Une documentation est disponible au SNEP national. La demander par courrier en joignant 2 timbres à 0,50€ pour les frais d'envoi.

## Elections à l'AEFE

Les personnels de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) ont voté pour désigner leurs représentants dans les Commissions Consultatives Paritaires Centrales (CCPC).

Le SNES et le SNEP se présentaient ensemble pour les commissions A (agrégés) et B (certifiés, professeurs et C.E d'EPS). La commission C regroupe les PEGC et les PLP.

Dans l'ensemble du second degré, l'audience des syndicats de la FSU est particulièrement forte : ils obtiennent 67,2% (+ 0,7%) face à 8 autres listes. Le SNES et le SNEP emportent 4 sièges (sur 5) dans la commission A et les 5 sièges dans la commission B. A noter que dans le premier degré, le SNUIPP devance (pour la première fois à l'AEFE) le Se-Unsa et frôle la majorité absolue (49,4%).

Par ailleurs, l'élection du Comité Technique Paritaire Central de l'AEFE concernait à la fois l'ensemble des 6030 électeurs des CCPC (fonctionnaires) et les 3485 recrutés locaux. Dans le cadre de corps électoral particulier (CE), la FSU obtient 48,1% des voix et 3 des 5 sièges à pourvoir dans ce CTPC.

## Audience SNEP à la DESCO, le 29/09/04

Le SNEP (J. Lafontan, A. Becker, J.P. Tournaire, S.Chabrol) a été reçu par M. Gérard, nouveau directeur de la direction des enseignements scolaires du Ministère, et M.Cuisinier, sous directeur.

### BAC

Accord pour que le SNEP soit entendu par la commission nationale. Nous avons insisté pour que d'éventuelles modifications ne soient effectuées qu'après débat et avec anticipation. Nous avons reposé le problème de l'indemnisation des collègues assurant la co-évaluation.

### Evaluation LP

La DESCO reconnaît le retard pris ; elle affirme sa volonté de transformation des épreuves pour les examens 2006. La procédure de rédaction des nouvelles épreuves est lancée. Ce qui faisait problème était la généralisation ou non de la co-évaluation, le cabinet a tranché : pas de co-évaluation dans les examens de la voie professionnelle (même pas en Bac Pro.). Cette différence avec les bacs généraux et technologique. nécessite débat ! Nous avons demandé qu'un projet nous soit communiqué rapidement ainsi qu'à la profession pour avis.

### Circulaire natation

La Desco a fait état de réactions nombreuses venant

d'équipes pédagogiques, d'IPR, de municipalités. Elle hésite entre retirer purement et simplement la circulaire ou l'aménager. Nous avons fait remarquer que la sortie du texte après la rentrée avait mis les équipes pédagogiques en difficulté ; nous avons insisté pour un aménagement du texte et fait des propositions d'amendements en ce sens, alliant les questions de sécurité et celles de conditions d'enseignement de qualité (voir article par ailleurs).

### UNSS

Le directeur a dit son attachement au Sport Scolaire. Nous avons renouvelé notre demande pour qu'un chantier soit ouvert sur l'évolution indispensable de celui-ci, rappelé notre refus du statu quo et les propositions d'évolution faites au moment du débat sur le rapport Leblanc. Le directeur s'est dit intéressé mais n'a pris aucun engagement ferme.

Nous avons dénoncé l'attitude des IPR et du Rectorat de Strasbourg, qui refusent l'attribution du forfait aux collègues nommés sur des blocs horaires. La Desco, tout en se déclarant au courant, ne nous a pas donné sa position. Elle va examiner !

### Programmes EPS collège

Nous avons demandé la reprise du débat.

## LA CIRCULAIRE NATATION ET LE SNEP

Fin juin 2003, le SNEP était destinataire, pour avis, d'un projet de nouvelle circulaire natation concocté par la DESCO (Direction des enseignements scolaires) et l'IG (Inspection Générale d'EPS). Quelques extraits de l'aspect inadmissible de ce premier projet :

" Lorsque le groupe classe est composé d'élèves nageurs, de niveau homogène ou non, l'effectif d'élèves confiés à un seul enseignant n'est pas limité. L'effectif correspond alors à celui de la classe ou du groupe tel qu'il est arrêté par le chef d'établissement. " "... L'occupation du bassin doit être calculée à raison de 5m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève. Elle ne peut être inférieure à 4m<sup>2</sup>, "

Ainsi, alors que les nouveaux programmes et les besoins de sécurité exigeaient une conception novatrice et ambitieuse d'une nouvelle circulaire, le projet présenté s'inscrivait donc largement dans la déréglementation (pas de taux maximum d'élèves /prof), privilégiant l'autonomie des EPLE et mettant les collègues en difficulté face à certains chefs d'établissements ; on était bien en deçà des circulaires de 1965 ! Les repères de qualité et de sécurité étaient effacés avec la possibilité d'entasser jusqu'à 64 élèves dans une piscine de 25 m à 4 couloirs, ou de confier 40 élèves et plus à un même enseignant ! Rencontrant la DESCO le 3/07/2003,

puis par courrier du 17/07/2003, le SNEP exprimait son mécontentement, son refus de telles propositions qui étaient, semble-t-il, connues des IPR sans que cela ne provoque de vagues !

Nos propositions renouvelées à plusieurs reprises jusqu'en décembre 2003 ont été les suivantes :

- exigence de mesures prévisionnelles assorties des moyens nécessaires à l'encadrement des groupes de soutien de 12 élèves et de non nageurs de 15 (organisation jugée positive par le SNEP).

- retour à un taux d'encadrement maximal pour les élèves nageurs, le SNEP proposant 25, le ministère refusant, pour finalement, début juillet 2004, porter ce taux à 30 élèves, avec encore beaucoup d'ambiguïté,

- nécessité de bonnes conditions pour les élèves nageurs (qui pouvaient d'après le premier projet, se retrouver à 16 dans une ligne d'eau.). Les 7m<sup>2</sup>/élève (soit 9 élèves nageurs par ligne d'eau), ont été repris par le Ministère comme référence de qualité, dans le même temps où il refusait toute référence à un taux maximum d'élèves par enseignant..

La circulaire parue après la rentrée a évidemment provoqué de grandes difficultés puisque toutes les organisations étaient décidées, ➡

et aucun moyen supplémentaire attribué.

Une circulaire rectificative est demandée par le SNEP depuis la mi-septembre, en souhaitant qu'elle ne vide pas la précédente de tout son sens, ce que rêvent certains, peu préoccupés par la qualité de notre enseignement.

Cette situation révèle aussi la totale dépendance de l'EPS au bon vouloir des collectivités locales, alors que dans le même temps l'EN (responsable de l'application des horaires et programmes officiels) n'insiste pas pour faire valoir les exigences d'un service public de qualité.

Mais l'essentiel, c'est bien le manque criant de piscines dans notre pays (1). Il faut en construire comme le demandent, ensemble le SNEP et la FFN, dans leur déclaration commune " savoir nager ? pouvoir nager ! ". L'État, les départements et les régions doivent intervenir de façon plus significative dans les financements.



**Jean-Paul TOURNAIRE /**  
[equipements@snefsu.net](mailto:equipements@snefsu.net)

(1) par exemple : 1 ligne d'eau pour 3250 élèves dans le Gard ; 1 seule piscine en Corse du sud, dans le Gers, etc...

**Dernière minute :** Le Ministère nous informe ce jour (8/10) que la circulaire rectifiant celle du 13/07/04 vient d'être signée. Elle devrait apporter de la souplesse au niveau de l'encadrement ; elle permettrait, sous certaines conditions, la mise en place de séances de natation coexistant avec le public.

Dès parution, cette nouvelle circulaire sera disponible sur le site du SNEP avec nos appréciations.



## Pour le développement de l'EPS, pour un sport humaniste :

### UN GRAND FORUM POUR 2005

L'éducation physique et sportive, contrairement aux apparences aux discours institutionnels, entre dans une zone de fragilité. Les dernières années ont montré que la tentation est grande, surtout en période d'économie budgétaire, de considérer l'EPS comme un luxe que l'école ne devrait pas se permettre : remise en cause du sport scolaire avec le rapport Leblanc, limitation du nombre de postes, étranglement des STAPS, proposition de programmes collèges sans contenu véritable, évacuation de la discipline du socle commun fondamental dans le pré-rapport Thélot... Nous devons, avec la profession, continuer à exercer vigilance et combativité.

De son côté le sport traverse aussi des phases difficiles. La sur-médiatisation des jeux mondiaux (foot, jeux olympiques, tour de France...) apporte régulièrement son lot de critiques (dopage, argent...), mais masque dans le même temps la réalité concrète et quotidienne du sport qui ne se réduit pas à la pratique professionnelle de l'élite.

Pour prendre à bras le corps l'ensemble de cette situation complexe, nous avons décidé l'organisation d'un grand forum social de l'éducation physique et du sport, au mois de novembre 2005.

Notre ambition n'est pas de faire un colloque comme nous l'avons fait jusqu'à présent, mais vraiment un vaste rassemblement de toutes les forces qui souhaitent œuvrer pour un mouvement en faveur de l'EPS, facteur de développement de l'enfant et de l'adolescent, et d'un sport humaniste, qui respecte la personne. Ce forum prendra des formes nouvelles, alternant

conférences, espaces de rencontres et débat... le tout en s'appuyant une convivialité qui fait partie de la " culture " des enseignants d'EPS et des sportifs. Ce forum sera aussi l'occasion aussi de promouvoir les pratiques artistiques, la danse en particulier, à travers spectacles, performances et échanges professionnels.

Enfin ce forum s'appuiera sur ce qui se fait. Nous avons l'expérience, dans nos rencontres avec la profession, dans la revue Contrepied d'EPS et Société, de recueillir " les pratiques d'enseignement d'aujourd'hui " qui sont porteuses d'avenir. Nous avons l'expérience des pratiques d'entraînement, de loisir dans le milieu sportif, qui sont " alternatives " par rapport au sport-spectacle. Notre objectif est de partir des pratiques, de faire parler d'elles, de les discuter, les problématiser... pour poser la question porteuse d'avenir : quelles transformations pour l'EPS et le sport de demain...

Un grand moment donc en perspective. Prochainement, une rubrique particulière sera ouverte sur notre site, pour suivre l'évolution des travaux, un espace de discussion... rendez-vous donc en novembre 2005.



**Christian Couturier**  
[christian.couturier@snefsu.net](mailto:christian.couturier@snefsu.net)

## REIMS

6 mois ... ! Il aura fallu 6 mois d'intervention du SNEP et des collègues avec l'aide des services UNSS et des élus locaux, pour casser la décision du rectorat de Reims de supprimer les heures consacrées à la gestion des districts UNSS. Une lutte difficile, un combat de tous les instants qui, grâce à une action menée collectivement, a permis d'aboutir et d'obtenir l'indispensable pour une UNSS de qualité. Cette lutte nous a renforcé dans l'idée que seule la solidarité, et l'action autour mais surtout DANS une organisation (le SNEP) permet de parvenir à un résultat

Retour sur un combat : décembre 2003 le Recteur de l'Académie de Reims décide la suppression totale des moyens alloués aux districts UNSS. Pétitions, démission des délégués de districts, audiences auprès des IA et du Rectorat, lettre au Ministre, articles dans la presse, contact avec tous les députés de la région qui alertent à leur tour le Ministre et qui interviennent en séance parlementaire, organisation d'un congrès académique du Sport Scolaire, intervention du SNEP National lors du Conseil d'Administration de l'UNSS et lors de l'AG de l'UNSS... Il aura fallu l'ensemble de ces actions pour commencer à faire bouger le Rectorat de Reims qui donne enfin sa réponse le 28 juin !!! : Les délégués de districts bénéficieront de 48h30 pour l'année scolaire 2004/2005 (retour au point de départ).

On espère que les collègues comprendront que la défense de la discipline ne peut se faire qu'ENSEMBLE et qu'ils rejoindront le SNEP au plus vite.

Le secrétariat académique de REIMS



## LE SPORT À L'ÉCOLE

Suite à un article du SNEP :

" Les programmes d'EPS non respectés en Corse ", publié le 29 septembre 2004. dans *Corse-Matin*, Patrice Antona, journaliste à Radio Corse Fréquence Mora, a consacré une de ses chroniques radiophoniques sur l'EPS à l'école.. Cette dernière est passée très régulièrement sur l'antenne durant les journées de vendredi et de samedi 1er et 2 octobre 2004. La voici :

Une piscine pour toute la Corse-du-Sud ! Une seule, celle d'Ajaccio, c'est peu. Vous me direz que la Corse est une île, qu'une île est entourée d'eau, que dans l'eau on se baigne et qu'on peut même y apprendre à nager. Oui, mais tout ça est bon pour vous et moi qui fréquentons la plage de juin à septembre. Les élèves, eux, c'est de septembre à juin qu'ils doivent apprendre à nager, lorsqu'il fait un peu frais pour aller à la mer. Programme oblige, en fin de 6e, maîtrise de la natation obligatoire, vérification des connaissances, attentif O zité ! y a interrogé... sauf qu'il y a pas de piscine. Supprimé, donc, dès que la bise sera venue, le cours de natation, pour la plupart des élèves de Corse-du-Sud.

Et quand il pleuvra, c'est 30 % des cours de gym qui seront supprimés, dans toute la Corse cette fois, parce qu'il n'y a pas assez d'installations couvertes. Deux gymnases en moins à Ajaccio et ailleurs pas grand-chose. Tout cela, c'est le syndicat des profs de gym, le SNEP-FSU, qui l'explique dans son communiqué de rentrée. Heureusement, il nous reste la nature, car la Corse est non seulement une île entourée d'eau, mais elle est également une montagne dans la mer. Cuccagna ! On va pouvoir faire de l'escalade, du kayak, de la voile et même, disent les profs, de la course d'orientation, ce qui doit être quelque chose comme un raid pédestre. Les jeunes ont vraiment beaucoup de chance, d'autant que la Collectivité territoriale a fourni tout le matériel nécessaire pour que

les collégiens et les lycéens puissent grimper, ramer, tirer des bords et même crapahuter tout confort. La Collectivité territoriale, oui, mais l'Éducation nationale, elle, il faut la tirer par la manche. D'un côté, l'Éducation nationale veille maternellement à la sécurité de nos enfants. Mais d'un autre côté, elle se préoccupe du budget. Côté sécurité, pour une classe de sport en plein air, il faut au moins deux profs de gym, parce que dans la nature on prend des risques. Oui, mais côté budget, deux profs de gym, ça coûte cher. Alors les profs coupent la poire en deux : ils respectent les consignes de sécurité et travaillent avec la classe par moitié. Une fois sur deux, donc, le sport de plein air sera supprimé.

Récapitulons : la natation, supprimée par manque de piscines ; le stade, supprimé en cas de pluie ; le sport de nature, supprimé une fois sur deux. Heureusement, un bon génie distribue chez nous en abondance les dispenses d'éducation physique. Imaginez : 20 à 25 % en moyenne de dispensés de gym, avec des pointes à 50 % dans l'enseignement professionnel, dans une île où le sport est profondément révérend, alors que la moyenne nationale française est de 5 %. Deux hypothèses : ou notre jeunesse est inapte physiquement pour cause d'affections diverses et il faut alerter d'urgence les responsables de la santé ; ou – ce que je crois – notre jeunesse fait preuve de civisme en se faisant dispenser de gym pour que nos élus locaux n'aient pas à dépenser tant d'argent en constructions de piscines, de stades. Aussi je lance un appel à la jeunesse : Démontrons que nous pouvons être encore plus économes des deniers publics, rendons inutiles les installations sportives, visons les 100 % de dispenses d'éducation physique !



## UNE RENTRÉE SANS ÈLÈVE

Le 1 septembre 2004 les professeurs du lycée Jean Jaurès de Montreuil (93) découvrent des listes de classes à plus de trente élèves, jusqu'à 34, 35 dans les classes de première, de terminale et de seconde. Ils ne sont malheureusement pas les seuls.

Il faut savoir que suite à un mouvement de grève de deux semaines à la rentrée 2002 les enseignants et les parents d'élèves avaient obtenu des classes des trois niveaux à un maximum de trente élèves, que depuis mars 2004 le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale des personnels avaient

close le vendredi au rectorat de Créteil et pas de nouveau rendez-vous en amont de celui de mardi soir à l'inspection. Rendez-vous qui s'acheva après deux heures de discussions avec quelques maigres six heures pour palier aux revendications :

\* Abondement de la DHG pour pouvoir accueillir les 34 élèves supplémentaires affectés par M. Ringard (inspecteur d'Académie) le 12 juillet.

\* Affectation des moyens nécessaires aux débordements dans les classes de premières ES,S et terminales STT et ES.

\* Une paillasse pas élève dans les TP de sciences.

Suite à cette déception et l'inquiétude des professeurs pour leurs élèves le mercredi 8 les enseignants décidèrent en assemblée générale d'assurer l'accueil le jeudi 9 mais rencontrèrent les parents le 8 au soir. Parents qui se sentirent concernés et proposèrent de reprendre le flambeau. Ils demandèrent une audience à l'inspecteur pour le 10 septembre tout en faisant pression au grille du lycée pour empêcher élèves et professeurs d'accéder à l'enceinte de l'établissement. Après quelques remous, une rentrée jugée possible pour certains, impossible pour d'autres, l'inspecteur accorda 14 nouvelles heures mais toujours rien pour les classes de secondes. Le proviseur s'engagea à ne pas compter ce jour comme un jour de grève.

A ce jour les enseignants, élèves et parents d'élèves ne s'estiment pas satisfaits mais c'est un combat qui est mené à plusieurs ce qui fait en partie sa force et qui nous permet d'être encore optimistes.

Anne Euriat,  
Professeur d'EPS,  
Lycée Jean Jaurès, Montreuil 93.

alerté le rectorat suite à une baisse de la DHG et avait déposé ensuite, en juin, un préavis de grève pour la rentrée 2004. En juillet 60 élèves supplémentaires ont été affectés au lycée mais une seule classe de seconde a été créée pour les accueillir.

L'accueil des élèves était prévu les 3 et 4 septembre. Le jeudi 2, les personnels réunis en assemblée générale avec leurs responsables syndicaux décidèrent majoritairement de ne pas faire cet accueil. Ainsi le 2 aucun des 16 professeurs principaux de seconde n'accueillit ses élèves, ne distribua les emplois du temps... et le lendemain même " non accueil " pour les 26 professeurs principaux de première et de terminale.

Aucun cours possible donc pour la reprise des élèves et professeurs du lundi 5 septembre. Mais malheureusement, pendant ce temps là, pas de nouvelles du côté du rectorat ni de l'inspection. Porte



# LA SYNDICALISATION DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ.

## Le problème

La FSU a décidé d'élargir son champ de syndicalisation lors de son dernier congrès de Perpignan. 4 syndicats ont nouvellement adhéré. De nouveaux syndicats ont demandé leur adhésion, deux implantés dans l'enseignement privé. L'un, le SNUDEC est un ancien syndicat qui a toujours défendu l'idée d'un service public laïque unifié, l'autre (SUNDEP), très récent, s'est constitué à partir de militants dissidents de la CFDT. Leur demande d'adhésion soulève un ensemble de questions que nous devons discuter car le SNEP doit donner un avis à la FSU avant la fin novembre.

## Calendrier

Le 18 novembre, le SNEP qui réunit son instance dirigeante (CDN) donnera un premier avis sur le principe de l'adhésion ; la FSU doit se prononcer le 30 novembre. La direction du SNEP a demandé qu'une consultation soit organisée à l'échelle de la fédération. En tout état de cause, le SNEP recueillera l'avis de ses syndiqués avant toute décision définitive.

## Les arguments

On peut les regrouper en quatre thèmes :

1. L'enseignement privé est concurrentiel du public. Il poursuit, à travers le " caractère propre ", la lutte contre les fondements laïcs de l'enseignement ; les personnels qui y travaillent doivent poursuivre cette mission ;
2. Beaucoup de revendications que porte l'enseignement privé sont concurrentielles de celles du public (ouverture de classes, subventions etc.), la FSU aurait alors des conflits d'intérêts à trancher ;
3. Les personnels, dont beaucoup n'ont eu aucun autre choix que d'exercer dans ces établissements, doivent être considérés comme des salariés à part entière et, de ce point de vue avoir la possibilité d'adhérer à l'organisation syndicale de leur choix pour organiser la promotion de leurs revendications. Tous les syndicats, quels qu'ils soient, connaissent ces situations où les intérêts des adhérents ne sont pas spontanément en harmonie.
4. Pour reprendre la lutte laïque d'un service public national unifié, il serait profitable d'avoir des forces organisées en interne au secteur privé afin d'organiser les forces en convergence avec nos grands idéaux.

Bien sûr, cet exposé rapide des motifs nécessiterait de longs développements sur chacun des thèmes. Nous savons que ces questions touchent intimement les convictions de nombreux militants et adhérents et que la passion affleure rapidement dans les débats. Nous attendons vos réactions et, dans l'immédiat, ci-contre vous avez les arguments du SNUDEC qui vous sont exposés. Le SUNDEP sera publié lorsque nous aurons son texte.

## POUR L'AFFILIATION du SNUDEC dans la FSU

La demande d'affiliation du SNUDEC à la FSU est dans la logique même d'une démarche entreprise il y a plus de 20 ans... Rappelons-nous qu'en 1983 la FEN avait affilié le SUNDEP dont une partie des militants se retrouvera plus tard dans le SNUDEC fondé en 1993.

Notre engagement repose sur la conviction que dans notre pays il ne peut y avoir deux Services d'Education séparés pour deux jeunesse distinctes.

L'Enseignement Privé sous contrat avec l'Etat qui scolarise plus de 2 millions d'élèves, dont 95% dans le réseau de l'Enseignement Catholique, est financé à 90% par des fonds publics. Il est utilisé pour expérimenter des pratiques qui tendent à faire éclater le Service Public : précarité et flexibilité des emplois – mise en concurrence des établissements – mise sous tutelle des personnels sous l'autorité des Directions Diocésaines, des Chefs d'Etablissements et des groupes de pression – encadrement des libertés par l'idéologie du "caractère propre" – intervention croissante des pouvoirs locaux... C'est là que réside la contradiction principale entre le fait que ce secteur reçoit de plus en plus de fonds publics et dans le même temps développe de plus en plus une logique de privatisation. Mais depuis les grandes manifestations de 83 – 84 de nouvelles contradictions sont apparues. Les tendances consuméristes des parents sont devenues de plus en plus fortes sans que pour autant les inégalités sociales ne cessent de s'accroître au sein et en dehors de l'École : le Privé n'est donc pas la solution ! De même, les motivations religieuses ne sont plus décisives dans les orientations scolaires des parents et de leurs enfants. Le pourcentage des parents choisissant le Privé pour des raisons confessionnelles reste constant, à peine 20% des inscrits depuis une trentaine d'années. L'École Publique continue à être attractif tant par les valeurs liées à la laïcité qui répondent

aujourd'hui aux besoins d'une société progressiste, que par la qualité de l'enseignement dispensé par des personnels qualifiés qui exigent plus d'investissements publics et la gratuité, ce qui conditionne l'accueil de tous les élèves et des droits égaux à la réussite scolaire. Il ne peut y avoir deux jeunesse dans ce pays !

### Les CONSEQUENCES sur le plan syndical

Dans ces conditions le SNUDEC appelle depuis sa création en 1993 tous les personnels des Etablissements Privés sous contrat avec l'Etat à lutter et à revendiquer des exigences de démocratie, de transparence et de laïcité. Cet axe revendicatif est en convergence avec les objectifs de développement du Service Public porté par la FSU et ses Syndicats Nationaux. Avec vous, nous avons les mêmes intérêts mutuels à nous demander : comment faire pour se réapproprier en patrimoine public tous les fonds publics attribués par l'Etat et les Collectivités Locales à des Etablissements qui sont mis en situation de concurrence avec le Service Public ? Pouvons-nous agir séparément ? Les perspectives de transformation du système éducatif et de développement du Service Public ne nous commandent-elles pas, pour une plus grande efficacité, de créer un rapport de force majoritairement établi au sein de l'ensemble de tous les personnels qui travaillent dans le secteur de la Formation, de l'Education et de la Culture ? Nous devons tirer les enseignements de l'histoire récente avec les réformes successives des retraites - (Balladur en 1993 – Fillon en 2003) – qui ont démontré combien nous avons des intérêts communs à lutter ensemble. Tout ce qui recule chez les collègues de l'Enseignement Public fait reculer les situations des personnels qui travaillent dans les "concessions de Service Public" et récipro-

quement. Tout ce qui s'élève au niveau des revendications et des luttes chez les uns élève la portée du mouvement d'ensemble.

### Les REVENDICATIONS que nous pouvons PORTER ENSEMBLE !

La stratégie de développement et d'extension du Service Public d'Education suppose que soient conduites simultanément trois batailles :

- l'offensive pour l'investissement public (budget, création de postes, ouvertures d'établissements publics et de sections...) garantissant la "priorité à l'Education" dans le Service Public ;
- la reconquête du champ scolaire couvert actuellement par les établissements sous contrat avec l'Etat, financés sur fonds publics, quelles que soient leurs tutelles ;
- la lutte pour l'accès au statut de Titulaire de la Fonction Publique pour tous les personnels travaillant aujourd'hui dans des situations de contractualisation et de précarité.

Depuis 1984, l'Enseignement Privé, en particulier le réseau catholique, n'a cessé de progresser. Si on veut inverser la tendance il ne faut donc pas se battre et revendiquer chacun de son côté. Il faut s'approprier l'intégralité des problèmes, notamment pour obtenir enfin la transparence sur l'utilisation des moyens financiers donnés par l'Etat et les Collectivités Territoriales et construire ensemble les conditions permettant l'unification dans un grand Service Public Laïc.

Ensemble nous avons tout à gagner.

*Les Co-secrétaires généraux*  
**Marie-Paule JARIES**  
**Elie MAUDET**  
**Jean-Claude GUIBERT**

# CONSTITUTION EUROPÉENNE : DÉBAT

Notre CDNE du mois de septembre a décidé de lancer un large débat dans la profession sur le projet de constitution européenne. De profondes réserves ont été exprimées sur les orientations contenues dans le texte. Le CDNE a souhaité que les articles essentiels fassent l'objet d'une analyse plus détaillée publiée dans le bulletin. Ce premier texte a pour objectif de cerner les grands enjeux de ce projet de constitution. D'autres reprendront plus précisément des articles autour de thèmes comme les institutions de l'union européenne.

## LE PROJET DE CONSTITUTION INSTITUTIONNALISE L'ORIENTATION LIBERALE DE L'EUROPE.

**P**ourquoi une telle affirmation et en quoi cette orientation peut nous interpeller en tant que syndicalistes, enseignants d'E.P.S ? Ce n'est qu'à partir de notre propre champ d'intervention, notamment le devenir des services publics et tout particulièrement du service public d'éducation, des droits sociaux, mais aussi à partir d'un certain nombre de valeurs dont nous sommes porteurs : solidarité, égalité, laïcité, justice sociale que nous pourrions apprécier les incidences de ce cadre européen. Le sujet n'est pas simple à traiter car en toile de fond de ce projet se dessine l'Europe et certainement une volonté majoritaire de la population de la voir se construire, ayant confiance dans sa future capacité à s'opposer aux effets du libéralisme. Cependant l'inquiétude grandit avec la prise conscience des contradictions entre les aspirations à mieux vivre et la voie économique et financière proposée aujourd'hui comme seule orientation possible à l'Europe. Pour mieux saisir ce que vise ce projet il importe de savoir qui en profite et qui est oublié ? Pour cela deux questions peuvent nous aider à poser le problème.

1. Si le développement social de l'Europe est une ambition majeure pour répondre aux besoins des populations qui la composent, quelle place occupe-t-il dans ce projet ?
2. Le projet économique de l'Europe contribue-t-il au développement social ?

1. Chaque citoyen aspire à des valeurs de justice et de respect mutuel : dignité, liberté, solidarité, égalité, citoyenneté, justice...

La partie II intitulée " charte des droits fondamentaux " reprend cette aspiration et développe l'ensemble de ces points. Si les intentions affichées sont louables elles sont largement insuffisantes. Il faut nous souvenir que cette charte reprend en l'état la charte des droits fondamentaux adoptée à Nice en février 2001, charte dont la FSU avait considérée qu'elle n'était pas acceptable en l'état et qu'elle aurait dû être renégociée. Elle ne constituait pas une avancée et était plutôt perçue comme une régression sociale préoccupante pour les pays

qui disposaient d'une législation sociale ancienne et solide. Sa rédaction nous interroge aussi. C'est ainsi que le problème de l'emploi est évoqué par le droit de toute personne à travailler ou la liberté de chercher un emploi, de travailler, de s'établir.....dans tout état membre (art II-15) mais pas par un engagement à fournir un emploi à tout demandeur. L'accès à un logement devrait être un droit fondamental. L'article II-35 évoquant seulement l'aide au logement, en rupture par rapport à la constitution française, perd tout son sens car les conditions de l'accès, comme la construction de logements en nombre suffisants ou leur accessibilité financière, ne sont pas précisées. Les inégalités sont partiellement reconnues mais ne sont pas combattues. C'est cependant une évolution depuis le traité de Rome en 1957 qui ne contenait quasiment pas de dispositions sociales.

Chaque citoyen a droit à un traitement égalitaire qui nécessite des services publics lui garantissant l'accès à la santé, la formation, la culture...

La définition des services publics (art III-6 et art II-36 : "L'union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt généraux tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales, conformément à la constitution, afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'union." est particulièrement restrictive. Le projet, sous la définition service d'intérêt économique général, développe une conception restrictive du rôle, de la place et des missions de service public, dont la principale préoccupation semble être d'assurer un service minimum à tous. L'article III-17 en réduit fortement la portée, permettant, dès lors qu'un service d'intérêt général est suspecté d'être abusivement utilisé, de saisir la cour de justice européenne qui statue à huis clos. Cette situation est de plus aggravée par le fait qu'une mission de service public ne relèvera pas forcément d'un opérateur public. Elle est aussi ouverte aux opérateurs privés. Les services publics français seront de fait remis en cause.

2. Le 4ème article du projet de constitution annonce sans ambiguïté les orientations de

l'ensemble du texte : "La libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux ainsi que la liberté d'établissement sont garanties par l'Union et à l'intérieur de celle-ci, conformément à la constitution." Cette phrase est aussi le préambule de la charte des droits fondamentaux. Elle oppose droits sociaux et intérêts économiques et financiers. Elle constitue la pierre angulaire de ce projet chargée de rogner, briser chaque article qui pourrait prétendre échapper à cette orientation. Ce 4ème article sert aussi de support à la présentation du fonctionnement du marché intérieur (art : III-14 et 15). Cette voie économique et financière va servir à limiter toutes les propositions sociales contenues dans le projet. Un exemple: L'article III-103 développe, à propos des travailleurs, des ambitions que nous partageons mais en réduit totalement la portée en évoquant, dans sa continuité, la nécessité de maintenir la compétitivité de l'union, ce qui nous renvoie à l'article 4. Les exemples de ce type sont multiples. Nous sommes bien loin d'un projet économique au service d'un développement progressiste de l'Europe.

Cette orientation libérale est partie intégrante non plus de traités mais d'un projet de constitution. Elle serait donc institutionnalisée au sein de l'union européenne.

La voie que prend cette construction européenne ne peut que nous questionner. Le débat nécessaire pour mieux en éclaircir les orientations doit être mené largement dans la profession. Le mouvement syndical porte une lourde responsabilité pour le faire vivre. Il doit, constitution ou non, développer actions et revendications sans lesquelles le progrès social n'a que peu d'espérance.



**Bernard CHARLIER**  
bernard.charlier@snefsu.net

# Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

### MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... » (Datez du jour de la signature)
- A renvoyer au SNEP : 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS

## COTISATIONS SNEP 2004-2005

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	116 €	123 €	130 €	138 €	147 €	157 €	168 €	181 €	195 €
Prof H. Cl.	147 €	166 €	178 €	190 €	205 €	220 €	231 €				
Bi-admissible	108 €	119 €	125 €	131 €	139 €	148 €	156 €	168 €	181 €	195 €	204 €
Agrégé - CTSP	111 €	111 €	141 €	153 €	164 €	176 €	188 €	202 €	217 €	231 €	243 €
Agrégé Hors Classe	195 €	206 €	217 €	231 €	243 €	260 €	271 €	285 €			
AE - CE - PEGC	100 €	100 €	106 €	111 €	116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	151 €	159 €
CE - PEGC Hors Classe	135 €	142 €	150 €	158 €	181 €	195 €					
CE - PEGC Classe except.	181 €	196 €	205 €	219 €	231 €						
M.A.	93 €	98 €	111 €	119 €	126 €	131 €	137 €				

● **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 €    ● **PLC2 Agrégé stagiaire** : 111 €  
 ● **Stagiaire non reclassé** : selon échelon de la catégorie d'origine  
 ● **Non titulaire non réemployé** : 30 € ● **Etudiant** (sur présentation justificatif) : 30 € ● **Congé formation** : 100 €  
 ● **Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €  
 ● **Retraité** : selon échelon et quotité effectuée : 60 € (minimum)  
 ● **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	58 €	53 €	70 €	77 €	85 €	92 €	99 €	107 €	114 €	121 €

● **CPA et CFA ancienne formule** : 80% de la cotisation normale ● **CPA nouvelle formule** : 50% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA).  
 ● **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publics localement incluant le supplément avion.  
 ● **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :  
 Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2004 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2004

### JE CHOISIS DE PAYER EN \*

un seul versement (joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

1  2  3  
 4  5  6 chèques

\*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

### DATES DE RETRAITS DEMANDES

le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2004-2005

NOM  Sexe (\*)  F  M Date de naissance  /  /   
 Prénom  Nom de jeune fille  Echelon  Temps partiel  CPA 50%  CPA 80%  CFA   
 Adhérent en 03/04  OUI  NON (cocher une case)  
 Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

• Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine  
 • Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Etudiant	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	CTPS	C. E.	C. E. H. CL	C. E. CL. ex.
PLC2	Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL.	PEGC CL. ex.
PLC2	Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL.	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.	

SITUATION  Titulaire  Prof EPS stagiaire  Prof. sport stagiaire  Agrégé stagiaire POSITION ADMINISTRATIVE  Activité  Dispo.  Cong. Parent.  Cong. Form.  Autres congés

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service  TZR  oui  non  
 Code postal  Commune (Ville)  Pays  Code établissement ou service   
 Tél. établissement ou service

Adresse personnelle  
 Code postal  Commune (Ville)  Pays  Téléphone   
 Portable  0  6

Adresse électronique personnelle (e.mail) :   
 Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

• ATTENTION CHANGEMENT (\*) : adresse  établissement ou service  état civil  Téléphone  Adresse électronique   
 • Envoi Bulletin (\*) : Adresse établissement  adresse personnelle   
 • COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de :  dans l'académie (ou territoire) de :   
 (\*) cocher la bonne case

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin et (si e-mail communiqué) des informations par voie électronique.  
 J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :  
 SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.  
 Date :  Signature :

## Solidarité " grèves printemps 2003 " : un bilan

A la suite du mouvement social de l'année 2002/2003, le gouvernement a choisi de pénaliser lourdement les personnels grévistes, en particulier ceux qui se sont engagés dans des grèves reconductibles au printemps 2003. Cela a été fait de manière très injuste : les chefs d'établissement ont montré un zèle très variable pour faire remonter les effectifs de grévistes ; certains recteurs ont négocié l'étalement et le nombre de jours de retrait, alors que d'autres ont " tapé le plus fort et le plus vite possible " sur les personnels grévistes. La direction nationale du SNEP a initié une campagne de solidarité (cf. bull. 708 du 3/2/04), avec souscription des collègues volontaires et redistribution vers les collègues les plus touchés qui en ont fait la demande. Engagement avait été pris de rendre public l'ensemble des éléments de cette souscription. Les voici.

Les souscripteurs

14 167€ ont été versés à la caisse de solidarité, incluant :

- 5762€, par les responsables nationaux du SNEP (remboursement de journées de grèves non prélevées par l'administration parce que placées dans leur décharge syndicale),
- 3254€, par des sections départementales, académiques ou territoriales.
- 5151€, par des collègues, actifs ou retraités, dans le cadre particulier de la " souscription solidarité-SNEP ", intégrant quelques versements de collègues suite à promotions, changements de corps, etc.

Les bénéficiaires

- 24 collègues ont envoyé un dossier. 21 correspondaient aux critères et ont reçu entre 120€ et 300€.

Au total, 5260€ ont été versés. Le nombre de jours de retrait varie de 15 à 33.

Remarques :

1. Des sections départementales ou académiques ont également pris l'initiative de souscriptions solidarité du même type.
2. Le mouvement " STAPS " de 2004 a également suscité des gestes de solidarité de collègues (220€) et de sections du SNEP (2304€). Ces dons ont notamment servi à répondre à la demande de collectifs d'étudiants engagés dans le mouvement (601€) et à produire du matériel de manifestation (auto-collants [1913€], rubalyse [796€], etc...).

Au final, une solidarité coûteuse, mais nécessaire. La trésorerie du SNEP ne fait pas de bénéfice sur le compte solidarité. Celle-ci s'exerce aussi à travers le secteur juridique (coût 2003/2004 : 8000€), et l'aide à l'équipement de petites sections départementales du SNEP (1800€).



Michel FOUQUET  
michel.fouquet@snepfus

A renvoyer : 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS